

## Règlement des mémoires 2018-2019

### Master en Sociologie, à finalité

#### 1.- Objectifs

Le mémoire de fin d'études a pour objectif d'appréhender la capacité de l'étudiant à porter un regard critique et réflexif sur une facette de la vie en société, et plus précisément :

- à transformer un intérêt initial pour une question, un problème ou un débat d'idées, en un objet de recherche sociologique ;
- à rassembler toutes les informations utiles qui permettent de cerner cet objet (par exemple : éléments légaux ou administratifs, cadre institutionnel, etc.) ;
- à procéder à un état des lieux des connaissances à propos de cet objet ;
- à identifier des travaux ou des études en sciences humaines réalisés à son propos, à les synthétiser et à en extraire les éléments les plus utiles pour orienter l'étude de l'objet ;
- à élaborer une question de recherche pertinente qui serve de fil conducteur, soit une question qui soit (1) débarrassée de toute portée idéologique et de tout souci normatif, (2) spécifique et précise, (3) vérifiable, y compris sur un plan pratique et/ou technique ;
- à formuler cette question en prenant appui sur un cadre de référence théorique valide ;
- à suggérer une(des) hypothèse(s) de travail qui orienteront la collecte des données ;
- à développer un dispositif méthodologique visant au recueil de données ;
- à analyser les données collectées, à en extraire les éléments susceptibles de confirmer ou d'infirmes les hypothèses avancées ou de réorienter la question initiale ;
- à rédiger un rapport écrit succinct, condensé et soigné de ce travail de recherche.

Un mémoire à portée plus théorique, basé sur un examen critique de la littérature existante, peut également être envisagé. Dans ce cas, la liste des objectifs énumérés ci-dessus n'a qu'une portée indicative.

#### 2.- Choix de l'objet et désignation du jury

L'étudiant lui-même contacte son potentiel **promoteur** en fonction du sujet qu'il souhaiterait aborder dans son mémoire. Peut être promoteur : toute personne titulaire d'un doctorat dans le domaine des sciences sociales au sens large et ayant un lien institutionnel avec la Faculté des Sciences Sociales.

Le choix de l'objet se fait en concertation avec ce promoteur.

Le promoteur et/ou l'étudiant proposent également de commun accord **deux lecteurs** (tous deux titulaires au minimum d'un master ou d'une licence universitaire) dont l'un au moins doit appartenir au personnel de la faculté ou y enseigner. Le deuxième lecteur peut être un expert du sujet non membre d'une université. Dans le cas de la double diplomation en Immigration Studies, un des deux lecteurs doit appartenir au corps académique ou scientifique de l'Universitat Pompeu Fabra de Barcelone.

Le promoteur et les deux lecteurs constituent le jury du mémoire, qui apprécie le document lorsqu'il

est terminé et évalue également la défense du mémoire.

Une **fiche descriptive du projet de mémoire** est rédigée par l'étudiant avec tous ces éléments et signée par le promoteur.

Cette fiche mémoire est à déposer dans la boîte aux lettres de l'Apparitorat au plus tard pour la date spécifiée dans l'échéancier officiel de la Faculté. Ces deux documents sont téléchargeables sur la page « Règlements » du site web de la Faculté : [https://www.fassnew.uliege.be/cms/c\\_3738718/fr/fass-memoire-et-tfe](https://www.fassnew.uliege.be/cms/c_3738718/fr/fass-memoire-et-tfe). Le mémoire ne sera pas recevable durant cette année académique si la fiche de description n'a pas été rendue dans les délais impartis.

La fiche mémoire doit impérativement être rentrée à l'Apparitorat chaque nouvelle année académique, même si l'étudiant souhaite conserver son objet et son jury de mémoire.

L'objet ainsi que la composition du jury de mémoire seront validés par le Conseil de la Faculté. Si le Conseil de la Faculté l'estime utile, il peut être demandé à l'étudiant de préciser davantage l'objet de son travail et la perspective retenue.

### **3.- Calendrier et suivi du travail**

L'étudiant et le promoteur s'accordent sur la structure du travail, le cadre théorique proposé, la méthodologie, la présentation, et le timing.

Ils s'accordent également sur le rythme et les modalités du suivi, sur les éléments qui doivent être remis au promoteur et à quel moment.

### **4.- Forme du travail**

Le mémoire se présentera sous la forme d'un document écrit, de 70 pages maximum (interligne 1.5 ; caractère 11). Seules les annexes pourront être ajoutées à ces 70 pages ; la bibliographie, le plan et les remerciements sont inclus dans le total.

Le mode de référencement des sources citées, ainsi que la présentation de la bibliographie doivent également faire l'objet d'une concertation entre l'étudiant et le promoteur. En tout état de cause, toute source citée doit être référencée. La bibliographie doit être exhaustive et constituée de manière uniforme. Elle comprend toutes les sources citées dans le travail et seulement elles (l'étudiant ne met pas en bibliographie un texte qu'il a lu mais pas utilisé dans son mémoire).

**Le respect des règles d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation est attendu.**

Le mémoire peut être écrit en français ou en anglais (avec l'accord des membres du jury).

La **page de garde** sera obligatoirement celle de la Faculté, téléchargeable sur son site web à l'adresse : [https://www.fassnew.uliege.be/cms/c\\_3738595/fr/fass-pages-de-garde-officielles-de-la-faculte](https://www.fassnew.uliege.be/cms/c_3738595/fr/fass-pages-de-garde-officielles-de-la-faculte). Sans cela, la version papier du mémoire ne sera pas acceptée et le mémoire sera donc considéré comme non déposé.

**ATTENTION** : la page de garde est la couverture du document. À part éventuellement une feuille de plastique transparente pour la protéger, rien ne doit être remis par-dessus.

NB : Le mémoire peut être rendu confidentiel. Dans ce cas, l'étudiant devra noter « confidentiel » sur la page de garde de son mémoire et rendre l'accès restreint sur MaThéo (voir *infra*).

Après avoir fait imprimer le mémoire (ou après l'avoir rendu), si l'étudiant réalise qu'il demeure quelques coquilles dans le texte, il lui est possible de rédiger les errata (ils ne doivent pas compter plus de trente fautes - c'est déjà beaucoup). Ces errata seront mis en ligne sur MaThéo, glissés dans le mémoire ou remis aux membres du jury.

## 5.- Modalités pratiques de dépôt

Une version électronique du mémoire en format PDF sera déposée sur la plateforme MaThéo du Réseau des Bibliothèques (cf. « Mode d'emploi pour étudiant » téléchargeable sur le site web de la Faculté : [https://www.fassnew.uliege.be/cms/c\\_3738718/fr/fass-memoire-et-tfe](https://www.fassnew.uliege.be/cms/c_3738718/fr/fass-memoire-et-tfe)). Le corps du mémoire et les annexes (sauf celles confidentielles) doivent figurer dans un même fichier PDF. La taille du fichier est limitée à 12 Mo (de même pour le fichier contenant les annexes confidentielles).

Le mémoire devra également être déposé en version papier, en **autant d'exemplaires que de membres du jury** (promoteur et lecteurs), à l'Apparitorat de la Faculté des Sciences Sociales. L'étudiant prévoira aussi un exemplaire supplémentaire pour lui, utile pour la soutenance, et qui pourra aussi être remis à toute personne intéressée par le sujet (par exemple, un futur employeur).

La version officielle faisant foi est la version électronique (fichier PDF) mais les deux versions (papier et électronique) doivent être déposées **pour le jour et l'heure indiqués dans l'échéancier officiel** de la Faculté (téléchargeable sur le site web : [https://www.fassnew.uliege.be/cms/c\\_3738718/fr/fass-memoire-et-tfe](https://www.fassnew.uliege.be/cms/c_3738718/fr/fass-memoire-et-tfe)).

L'étudiant est tenu de prévenir son promoteur et l'Apparitorat au plus vite s'il ne compte pas déposer son mémoire durant l'année académique en cours.

## 6.- Évaluation

**Un mémoire de plus de 70 pages n'est pas recevable sauf accord explicite du promoteur.**

Le mémoire sera défendu par l'étudiant au cours d'une séance organisée comme suit : (1) présentation synthétique du travail réalisé (il ne s'agit pas de résumer le mémoire mais de mettre en évidence l'un ou l'autre aspect de la recherche) ; (2) commentaires et questions des membres du jury ; (3) réponse de l'étudiant.

Le travail réalisé par l'étudiant sera apprécié sur base des éléments suivants (à titre indicatif) :

1. la capacité d'établir un rapport d'analyse critique vis-à-vis de l'objet étudié ;
2. la connaissance de l'objet étudié ;
3. la maîtrise des contenus théoriques ;
4. la qualité du dispositif méthodologique ;
5. la qualité des données collectées ;
6. la pertinence, la cohérence et l'originalité des analyses proposées ;
7. la qualité de l'argumentation ;
8. la capacité d'analyse critique du travail réalisé ;

9. la qualité de la présentation synthétique du mémoire ;
10. la qualité des réponses apportées aux questions du jury ;
11. la qualité et le soin dans la rédaction du rapport écrit.

Ces points feront l'objet d'une évaluation globale, définie par le jury de mémoire à l'issue de la défense orale. Un bref feed-back (appréciation qualitative) sera fourni à l'étudiant à l'issue de la délibération du jury de mémoire.

Si le jury estime que la qualité du travail écrit n'est pas rattrapable lors de la présentation orale, le promoteur de l'étudiant préviendra celui-ci. Une réunion de travail peut être proposée à l'étudiant en lieu et place de la défense orale, afin de lui donner un retour en vue de l'amélioration de l'écrit.

Tout plagiat entraîne la nullité et l'impossibilité pour l'étudiant de valider les crédits liés au mémoire.

NB : Il n'y a pas de 3<sup>ème</sup> session. L'étudiant qui ne dépose pas ou échoue à la défense de son mémoire à la session de mai-juin et à la session d'août-septembre devra s'inscrire à une année d'études supplémentaire (tarif complet). La défense du mémoire en janvier de cette nouvelle année d'études n'est autorisée que pour les étudiants qui n'ont plus aucun autre crédit à acquérir durant le 2<sup>ème</sup> quadrimestre.

## **7.- Consultation des mémoires des années antérieures**

Depuis l'année académique 2015-2016, le Réseau des Bibliothèques de l'Université de Liège rend accessibles en ligne les PDF des mémoires des étudiants de la Faculté des Sciences Sociales ayant une note globale égale ou supérieure à 14/20 (mise en ligne après la proclamation des résultats) pour autant que l'étudiant et le promoteur aient marqué leur accord et que le mémoire ne soit pas confidentiel.

Les références et les résumés (validés par les promoteurs) de tous les mémoires (quelle que soit la note obtenue) seront visibles sur Internet.

## **8.- Contacts**

C'est le promoteur qui est la personne de contact de l'étudiant.

En cas de difficulté à trouver un promoteur, contacter le Président du Jury de Master en Sociologie :

[Marc.Jacquemain@uliege.be](mailto:Marc.Jacquemain@uliege.be)